

Les sortants des listes de Pôle emploi en 2016

Une légère remontée du taux de sortie pour reprise d'emploi

L'enquête Sortants est menée auprès des demandeurs d'emploi trois mois après leur sortie des listes de Pôle emploi afin de connaître les différents motifs de sortie et, en cas de reprise d'emploi, la nature de l'emploi retrouvé.

En 2016, 6 490 100 de sorties de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C des listes de Pôle emploi ont été enregistrées en France métropolitaine. Cela correspond à une moyenne de 540 800 sorties par mois, soit une hausse de 13,5 % par rapport à 2015.

Le taux de sortie mensuel pour reprise d'emploi atteint 3,5 % en moyenne sur l'année et augmente légèrement par rapport à 2015 (+0,1 point), alors qu'il était orienté à la baisse depuis 2012.

Comme en 2014 et 2015, 66 % des postes occupés par les sortants des listes de Pôle emploi sont des emplois durables (CDI, contrats de 6 mois ou plus, créations d'entreprises) ; un peu plus d'un quart des emplois occupés à la sortie (26 %) sont à temps partiel.

En 2016, 37 % des sortants ayant repris un emploi continuent, trois mois après leur sortie des listes, de rechercher un emploi (soit 3 points de plus qu'en 2007 mais 1 point de moins qu'en 2015), principalement parce qu'ils sont insatisfaits du type ou de la durée de leur contrat de travail.

Par ailleurs, les disparités entre demandeurs d'emploi tendent à s'accroître selon le sexe, l'âge et l'ancienneté en catégories A, B et C.

L'enquête Sortants permet de connaître successivement les motifs réels de sortie de ces demandeurs d'emploi à travers l'analyse de deux indicateurs distincts : la répartition des différents motifs de sortie parmi les sortants (comme par exemple la reprise d'emploi) et les taux de sortie par motif. Ces taux rapportent le nombre de sorties correspondant à chaque motif au cours du mois au nombre total de demandeurs d'emploi présents en catégories A, B, C à la fin du mois précédent (encadré 1).

Près de 40 % des sorties pour reprise d'emploi

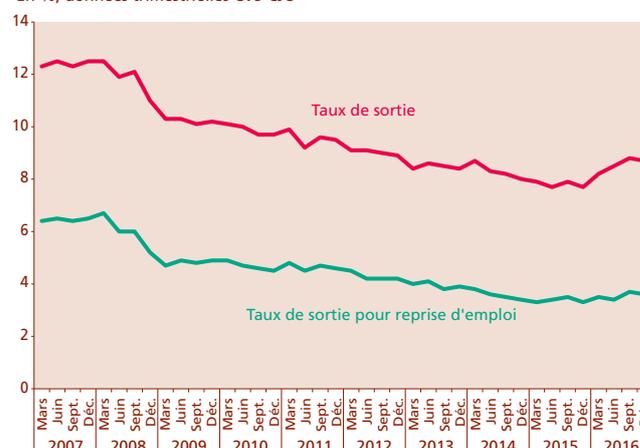
En 2016, 39,7 % des sorties de catégories A, B, C sont dues à des reprises d'emploi et 17,2 % correspondent à des entrées en formation, les demandeurs d'emploi basculant alors en catégorie D (tableau 1, encadré 2).

La part des entrées en formation connaît une très forte augmentation (+4,7 points par rapport à 2015 et +7,4 points comparativement à 2007), en lien avec la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » annoncé fin décembre 2015. Cette augmentation massive de la part des formations dans les sorties fait mécaniquement baisser celle des autres motifs. En particulier, la part des sorties pour reprise d'emploi recule de 2,5 points en un an et de 11,2 points par rapport à 2007, avant le début de la crise.

Graphique 1

Taux de sortie mensuel global et taux de sortie pour reprise d'emploi

En %, données trimestrielles CVS-CJO*



* Corrigées des variations saisonnières (CVS) et corrigées des effets des jours ouvrables (CJO).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Un peu plus d'un tiers des sorties des demandeurs d'emploi des catégories A, B, C (34,3 %) s'explique par un défaut d'actualisation suivi d'une réinscription à Pôle emploi dans les 3 mois, un non-renouvellement accidentel ou volontaire de la demande, une radiation administrative ou un autre motif (hors reprise d'emploi, formation, fin d'activité, arrêt de recherche d'emploi). Cette proportion est en progression par rapport à 2007 (28,6 %), même si elle recule légèrement par rapport à 2015 (-0,4 point) en raison de l'augmentation des sorties pour formation.

Le taux de sortie pour reprise d'emploi en légère hausse

Sur l'année 2016, 8,5 % des demandeurs d'emploi en catégories A, B, C un mois donné sont sortis de ces catégories au cours du mois suivant, quel qu'en soit le motif. Ce taux de sortie global gagne 0,6 point par rapport à 2015 mais reste nettement en deçà de son niveau d'avant la crise (-4,0 points par rapport à 2007) (tableau 1, graphique 1).

Il en est de même pour le taux de sortie pour reprise d'emploi (3,5 %), qui est en légère hausse par rapport à 2015 (+0,1 point sur un an) mais marque une baisse depuis 2007 (-3,0 points).

Le taux de sortie pour entrée en formation est en forte hausse en 2016, passant de 1,0 % en 2015 à 1,5 %, en lien avec la mise en place du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Il dépasse ainsi son niveau de 2007 (1,2 %), malgré sa baisse tendancielle entre 2007 et 2015.

Le taux de sortie pour fin d'activité est stable depuis 2013, mais il a sensiblement diminué depuis 2007, en raison de la fermeture de la dispense de recherche d'emploi au 1^{er} janvier 2012 et du recul progressif des âges de départ à la retraite lié aux différentes réformes. Pour les personnes de 50 ans ou plus, ce taux est passé de 2,6 % en 2007 à 0,6 % en 2016.

Des disparités des taux de reprise d'emploi par âge et par ancienneté toujours importantes

En 2016, le taux de sortie pour reprise d'emploi des hommes augmente de 0,2 point par rapport à l'année 2015 (3,8 % après 3,6 %), tandis que celui des femmes reste stable (3,3 %) (tableau 2). Ainsi, l'écart entre les deux s'accroît légèrement sur un an.

Les perspectives de reprise d'emploi diminuent fortement avec l'âge. En 2016, le taux de sortie pour reprise d'emploi des moins de 25 ans atteint 6,2 %, contre 3,7 % pour les 25-49 ans et 1,6 % pour les 50 ans ou plus. Les écarts entre les tranches d'âge s'accroissent par rapport à 2015, du fait d'une hausse de 0,4 point chez les plus jeunes, de 0,2 point pour les âges intermédiaires et, inversement, d'une baisse de 0,1 point chez les plus âgés. Dans les trois cas, les taux restent nettement au-dessous des niveaux d'avant-crise.

Tableau 1
Répartition des sorties et taux de sortie par motif

En %, données annuelles CVS-CJO*

	2007	2015	2016	Évolution 2007-2016 (en point)	Évolution 2015-2016 (en point)
Sorties totales (en milliers)	5 555	5 720	6 490		
Répartition des sorties par motif	100,0	100,0	100,0		
Reprise d'emploi	50,9	42,2	39,7	-11,2	-2,5
Formation	9,8	12,5	17,2	7,4	4,7
Fin d'activité	2,9	1,5	1,4	-1,5	-0,1
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	7,8	8,0	7,4	-0,4	-0,6
Non renouvellement volontaire de la demande**	2,9	3,0	3,0	0,1	0,0
Non renouvellement accidentel de la demande**	5,4	8,8	9,2	3,8	0,4
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	13,9	17,8	16,4	2,5	-1,4
Radiation administrative	2,3	1,7	2,0	-0,3	0,3
Autre motif	4,1	4,4	3,7	-0,4	-0,7
Taux de sortie*** global	12,5	7,9	8,5	-4,0	0,6
Reprise d'emploi	6,5	3,4	3,5	-3,0	0,1
Formation	1,2	1,0	1,5	0,3	0,5
Fin d'activité	0,4	0,1	0,1	-0,3	0,0
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	1,0	0,6	0,6	-0,4	0,0
Non renouvellement volontaire de la demande*	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,0
Non renouvellement accidentel de la demande*	0,6	0,6	0,7	0,1	0,1
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	1,6	1,3	1,3	-0,3	0,0
Radiation administrative	0,3	0,1	0,2	-0,1	0,1
Autre motif	0,5	0,4	0,3	-0,2	-0,1

* Corrigées des variations saisonnières (CVS) et corrigées des effets des jours ouvrables (CJO).

** Non suivi d'une réinscription dans les 3 mois.

*** Pour le calcul des taux, le champ est restreint aux demandeurs d'emploi présents à la fin du mois précédent.

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine. Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Encadré 1 – Définitions

Les parts et taux de sortie par motif

La part des sorties pour un motif donné rapporte le nombre de demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C au cours du mois *m* pour ce motif au nombre de demandeurs d'emploi sortis de ces catégories, tous motifs confondus, ce même mois.

Le taux de sortie pour un motif donné rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C à la fin du mois *m-1* et sortis pour ce motif au cours du mois *m* au nombre de demandeurs d'emploi inscrits dans ces catégories à la fin du mois *m-1*.

Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi sont regroupés en différentes catégories à des fins d'analyse statistique.

Catégorie statistique	Définition
A	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi
B	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins dans le mois)
C	Demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures dans le mois)
D	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...), y compris ceux en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi
E	Demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (contrats aidés, créateurs d'entreprise)

Les taux de sortie pour reprise d'emploi des demandeurs d'emploi diffèrent également en fonction de l'exercice ou non d'une activité réduite (1) le mois précédent leur sortie. En l'absence d'activité réduite (catégorie A), le taux de sortie pour reprise d'emploi est de 2,7 %, soit un niveau nettement inférieur aux catégories B (4,4 % ; activité réduite inférieure à 78 heures dans le mois) et C (5,5 % ; activité réduite supérieure à 78 heures). Depuis 2007, la baisse est moins marquée pour la catégorie C que pour les deux autres.

Enfin, les perspectives de sortie pour reprise d'emploi diminuent fortement avec l'ancienneté passée sur les listes. Les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an en catégories A, B, C ont deux fois plus de chances de sortir pour reprise d'emploi (4,7 %, +0,2 point par rapport à 2015) que ceux dont l'ancienneté est supérieure à un an (2,3 %, +0,1 point).

Légère remontée du taux de sortie pour reprise d'emploi, notamment pour les métiers peu qualifiés

Le taux de sortie pour reprise d'emploi diffère selon la qualification du métier recherché. Il est plus élevé pour les demandeurs d'emploi recherchant un emploi de technicien, agent de maîtrise ou bien de cadre (en 2016, ces taux sont respectivement de 3,9 % et 4,2 %), plutôt que d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié (respectivement 3,5 % et 3,6 %) ou encore d'ouvrier non qualifié ou d'employé non qualifié (2,9 % et 3,2 %) (tableau 3).

Comparativement à 2015, les taux de sortie pour reprise d'emploi augmentent légèrement, sauf pour les employés qualifiés et les techniciens et agents de maîtrise, pour lesquels ils restent stables. Les hausses vont de 0,1 point pour les ouvriers non qualifiés à 0,3 point pour les employés non qualifiés.

De manière similaire, le taux de sortie pour reprise d'emploi croît avec le niveau de formation. En 2016, il varie entre 2,2 % pour les demandeurs d'emploi n'ayant atteint que le premier cycle de l'enseignement secondaire et 4,4 % pour ceux ayant au moins un niveau Bac+2. Depuis 2007, le recul du taux de sortie pour reprise d'emploi a davantage affecté (en termes relatifs) les personnes aux niveaux de formation les plus faibles. Mais, entre 2015 et 2016, le taux de sortie pour reprise d'emploi augmente pour les demandeurs d'emploi d'un niveau équivalent au baccalauréat (+0,3 point) et les moins diplômés (+0,1 point), alors qu'il reste stable pour les autres.

Enfin, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), ceux résidant en zone urbaine sensible (2) (ZUS) ainsi que les bénéficiaires du RSA conservent, en 2016, des taux de sortie pour reprise d'emploi

Tableau 2
Taux de sortie pour reprise d'emploi par sexe, âge et ancienneté en catégories A, B, C

En %, données annuelles CVS-CJO*

	2007	2015	2016	Évolution 2007-2016 (en point)	Évolution 2015-2016 (en point)
Ensemble	6,5	3,4	3,5	-3,0	0,1
Sexe					
Hommes.....	7,1	3,6	3,8	-3,3	0,2
Femmes.....	6,0	3,3	3,3	-2,7	0,0
Catégorie du demandeur d'emploi le mois précédent la sortie					
Catégorie A.....	5,8	2,7	2,7	-3,1	0,0
Catégorie B.....	7,7	4,2	4,4	-3,3	0,2
Catégorie C.....	7,8	5,2	5,5	-2,3	0,3
Âge					
Moins de 25 ans.....	9,9	5,8	6,2	-3,7	0,4
De 25 à 49 ans.....	6,3	3,5	3,7	-2,6	0,2
50 ans ou plus.....	3,5	1,7	1,6	-1,9	-0,1
Ancienneté en catégories A, B, C					
Moins d'un an.....	7,9	4,5	4,7	-3,2	0,2
Un an ou plus.....	4,1	2,2	2,3	-1,8	0,1

* Corrigées des variations saisonnières (CVS) et corrigées des effets des jours ouvrables (CJO).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Tableau 3
Taux de sortie pour reprise d'emploi selon la qualification du métier recherché et le niveau de formation

En %, données annuelles CVS-CJO*

	2007	2015	2016	Évolution 2007-2016 (en point)	Évolution 2015-2016 (en point)
Ensemble	6,5	3,4	3,5	-3,0	0,1
Qualification du métier recherché					
Ouvrier non qualifié.....	6,0	2,8	2,9	-3,1	0,1
Ouvrier qualifié.....	7,6	3,3	3,5	-4,1	0,2
Employé non qualifié.....	5,6	2,9	3,2	-2,4	0,3
Employé qualifié.....	6,5	3,6	3,6	-2,9	0
Technicien, agent de maîtrise.....	7,2	3,9	3,9	-3,3	0
Cadre.....	6,4	4,0	4,2	-2,2	0,2
Niveau de formation					
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire.....	4,7	2,1	2,2	-2,5	0,1
CAP-BEP.....	6,6	3,2	3,2	-3,4	0,0
Baccalauréat.....	6,8	3,7	4,0	-2,8	0,3
Bac+2 ou plus.....	7,3	4,4	4,4	-2,9	0,0

* Corrigées des variations saisonnières (CVS) et corrigées des effets des jours ouvrables (CJO).

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

inférieurs à ceux des autres demandeurs d'emploi (encadré 3).

Un emploi durable pour 66 % des sortants pour reprise d'emploi

Les contrats à durée indéterminée (CDI) et à durée limitée hors contrats aidés (CDD, contrats saisonniers et vacations) représentent 70 % des sorties totales pour reprise d'emploi, tandis que les contrats aidés, malgré un léger recul par rapport à 2015, sont encore à l'origine de 9 % des sorties pour reprise d'emploi (tableau 4).

(1) L'activité réduite désigne le fait d'exercer une activité rémunérée au cours du mois tout en étant inscrit à Pôle emploi et en effectuant des actes positifs de recherche d'emploi. Dans le cas d'une sortie pour reprise d'emploi depuis une situation d'activité réduite, l'emploi en question peut donc avoir débuté avant la sortie.

(2) Le dispositif des zones urbaines sensibles (ZUS) a été remplacé le 1^{er} janvier 2015 par celui des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). L'enquête ne disposera cependant pas des informations pour identifier le champ des QPV avant les données de 2017. Dans l'intervalle, les indicateurs sur le champ ZUS sont donc maintenus.

Parmi les sorties pour reprise d'emploi, les deux tiers sont durables (3), une part stable depuis 2014 mais supérieure de 7 points à celle de 2007. Lorsque l'emploi retrouvé est durable, 92 % des sortants pour reprise d'emploi sont encore en emploi trois mois après leur sortie, cet emploi étant dans 93 % des cas le même que celui qui a motivé la sortie. Lorsque l'emploi n'est pas durable, seuls 71 % sont encore en emploi trois mois après la sortie et, parmi ceux-là, 18 % ont changé d'emploi durant cette période.

La part des emplois durables est plus importante chez les femmes et chez les seniors, cela est notamment lié à un nombre plus important de reprises d'emploi sous forme de contrats aidés. Ces derniers représentent 12 % des sorties pour reprise d'emploi pour les femmes contre 7 % pour les hommes, 14 % pour les 50 ans ou plus contre 10 % et 8 % respectivement pour les jeunes et les 25-49 ans (tableau 5). Les hommes et les jeunes, quant à eux, reprennent nettement plus souvent un emploi dans l'intérim [2], où les contrats sont plus courts.

Les demandeurs d'emploi de longue durée ont moins de chances de retrouver un emploi que les autres mais, lorsqu'ils y parviennent, ils trouvent plus souvent des emplois durables (74 % contre 63 % pour les inscrits depuis moins d'un an), notamment des CDI. De même, les demandeurs d'emploi ayant un niveau de formation élevé et recherchant des emplois plus qualifiés accèdent plus fréquemment à des emplois durables. À niveau de qualification égale, les employés accèdent plus souvent à des contrats durables que les ouvriers.

Toutes choses égales par ailleurs (4), les emplois retrouvés sont plus souvent durables pour les femmes que pour les hommes, ainsi que chez les inscrits depuis plus d'un an sur les listes de demandeurs d'emploi. Plus le sortant est âgé, plus la probabilité qu'il retrouve un emploi durable augmente. Être diplômé du supérieur ou indemnisable (à l'ARE ou à l'ASS (5)) augmente également cette probabilité. Enfin, les emplois sont moins souvent durables dans les domaines professionnels de l'industrie, de l'agriculture, des transports, de la communication, et de la santé et l'action sociale.

Entre 2015 et 2016, la part des sorties pour reprise d'emploi durable diminue pour les niveaux de formation les plus faibles (-3 points pour les CEP-1^{er} cycle de l'enseignement secondaire), en lien avec une baisse de la part des CDI au profit de contrats de moins de six mois en CDD et en intérim. De la même manière, la part des emplois durables diminue de 3 points par rapport à 2015 pour les demandeurs d'emploi de niveau baccalauréat, après une hausse de quatre points entre 2014 et 2015. Quant aux disparités en termes de retour à l'emploi durable entre niveaux de qualification, elles tendent à se réduire entre 2015 et 2016, les cadres perdant deux points, tandis que tous les autres niveaux de formation progressent.

Tableau 4
Sorties pour reprise d'emploi par type de contrat et temps de travail

En %, données brutes en moyenne annuelle

	2007	2015	2016	Évolution 2007-2016 (en point)	Évolution 2015-2016 (en point)
Temps partiel	25	27	26	1	-1
Emploi durable*	59	66	66	7	0
En emploi après trois mois	83	85	85	2	0
<i>Dont le même emploi</i>	87	90	90	3	0
CDI	31	34	35	4	1
CDD, contrat saisonnier, vacation	37	36	35	-2	-1
Intérim	17	14	15	-2	1
Contrat aidé	8	10	9	1	-1
À son compte	5	6	5	0	-1
Autre	1	1	1	0	0
Ensemble	100	100	100		

* CDI, contrats de 6 mois ou plus (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) et mises à son compte.

Lecture : 26 % des demandeurs d'emploi sortis des catégories A,B,C pour reprise d'emploi en 2016 occupent cet emploi à temps partiel.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Ces écarts restent néanmoins très importants (30 points en 2016 entre les ouvriers non qualifiés d'une part et les ingénieurs et les cadres d'autre part).

Un emploi retrouvé plus souvent à temps partiel pour les femmes

Un peu plus d'un quart (26 %) (tableau 6) des emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi sortis de catégories A, B, C en 2016 sont des temps partiels (moins de 35 heures par semaine). Cette part est relativement stable depuis 2007 (entre 25 % et 27 %). Plus précisément, 14 % des emplois sont d'une durée hebdomadaire inférieure ou égale à 20 heures, et 12 % se situent entre 21 et 34 heures. 66 % des demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi à temps partiel auraient souhaité travailler davantage, soit 5 points de moins qu'en 2015. Dans 42 % des cas, le temps partiel est également synonyme d'horaires de travail variables d'un jour sur l'autre et déterminés par l'entreprise, alors que ce n'est le cas que dans 28 % des sorties pour reprise d'emploi à temps complet.

Les femmes retrouvent plus fréquemment un emploi à temps partiel que les hommes (37 % contre 16 %, l'écart de 21 points étant le même qu'en 2015) [3]. Elles sont davantage en situation de temps partiel subi : c'est le cas pour 24 % de celles sortant pour reprise d'emploi (-4 points par rapport à 2015), contre 11 % des hommes (-2 points). Le temps partiel est généralement plus rare mais davantage volontaire lorsque le niveau de formation ou de qualification augmente, la seule exception venant des employés : leurs métiers étant plus féminisés, le temps partiel y est plus fréquent que chez les ouvriers.

(3) Par « emploi durable », on entend un CDI, un contrat d'une durée de plus de six mois (CDD, contrat saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) ou une mise à son propre compte. Cela ne préjuge pas de la durée réelle de la reprise d'emploi.

(4) Les résultats « toutes choses égales par ailleurs » permettent d'analyser, ici, l'effet de chacune des caractéristiques individuelles (sexe, âge, ancienneté sur les listes, indemnisation chômage, diplôme, région, domaine professionnel du métier recherché) sur la probabilité que l'emploi occupé à la sortie des listes soit durable, les autres caractéristiques étant fixées.

(5) ARE : allocation d'aide au retour à l'emploi ; ASS : allocation de solidarité spécifique.

Tableau 5

Sorties pour reprise d'emploi par type de contrat et temps de travail selon les caractéristiques des sortants en 2016

Données brutes en moyenne annuelle

	Type de contrat						Temps partiel	Maintien dans l'emploi**
	Emploi durable*	CDI	CDD, contrat saisonnier, vacation	Intérim	Contrat aidé	À son compte		
Ensemble	66	35	35	15	9	5	26	85
Sexe								
Homme.....	61	33	32	22	7	6	16	82
Femme.....	72	37	38	7	12	4	37	88
Âge								
Moins de 25 ans.....	55	27	40	20	10	2	26	78
De 25 à 49 ans.....	69	37	33	14	8	7	24	87
50 ans ou plus.....	75	40	31	8	14	6	35	89
Ancienneté en catégories A, B, C								
Moins d'un an.....	63	33	37	16	8	5	25	83
Un an ou plus.....	74	41	29	13	11	6	27	90
Niveau de formation								
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire.....	60	31	33	18	12	4	34	78
BEP-CAP.....	62	33	32	19	11	5	27	82
Baccalauréat.....	65	34	36	15	10	4	28	85
Bac+2 ou plus.....	75	40	37	9	6	8	20	90
Qualification du métier recherché								
Ouvrier non qualifié.....	56	26	31	27	12	3	27	77
Ouvrier qualifié.....	58	31	29	27	6	6	14	83
Employé non qualifié.....	62	31	36	15	13	3	38	81
Employé qualifié.....	69	36	36	12	10	5	27	87
Technicien, agent de maîtrise.....	75	39	36	9	7	8	18	89
Ingénieur, cadre.....	86	52	29	4	2	12	11	93

* CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

** Situation d'emploi trois mois après la sortie pour reprise d'emploi.

Lecture : 72 % des femmes sorties pour reprise d'emploi des catégories A,B,C de Pôle emploi en 2016 occupent un emploi durable.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi en 2016 ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Un peu plus de la moitié des reprises d'emploi (soit 54 %) se font sur des emplois durables à temps plein (48 %) ou à temps partiel choisi (6 %) ; 13 % concernent des emplois durables, mais à temps partiel subi ou insuffisant. Enfin, 34 % se font sur des emplois non durables, le plus souvent à temps complet.

Une insatisfaction de l'emploi retrouvé pour 55 % des sortants pour reprise d'emploi

La qualité de l'emploi retrouvé par les personnes sorties pour reprise d'emploi peut être appréhendée directement par la satisfaction qu'elles expriment à propos de leur emploi.

Parmi les sortants qui ont repris un emploi (6), 34 % se disent insatisfaits (7) de leur salaire, 24 % de la durée de leur contrat de travail, 22 % du type de contrat de travail, 15 % de leur temps de travail et 13 % de la distance entre leur domicile et leur travail. Au total, 55 % expriment une insatisfaction par rapport à l'un au moins de ces aspects, soit un point de plus qu'en 2015.

Toutes choses égales par ailleurs, le sexe et le niveau de formation n'ont pas d'influence sur la satisfaction globale concernant l'emploi retrouvé (8). En revanche, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, ceux ayant une ancienneté d'inscription supérieure ou égale à un an, ainsi que

Tableau 6

Sorties pour reprise d'emploi selon la nature du contrat et le temps de travail

En %, données brutes en moyenne annuelle

	Temps complet	Temps partiel dont :		
		Temps partiel subi	Temps partiel insuffisant	Temps partiel choisi
Homme.....	84	10	1	5
Femme.....	63	20	3	13
Emploi durable*.....	48	11	2	6
Emploi non durable.....	27	4	0	3
Ensemble	74	15	2	9

* CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

Lecture : en 2016, 72 % des emplois durables retrouvés par les sortants des catégories A, B, C des listes de Pôle emploi sont des emplois à temps plein.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi en 2016 ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

ceux indemnisés à l'ARE ont significativement plus de chances d'être satisfaits. Trois domaines professionnels ont des taux de satisfaction plus élevés : « bâtiment, travaux publics », ainsi que « informatique et télécommunications » et « communication, information, art et spectacle » ; au contraire, dans les domaines « transport, logistique et tourisme », « industries de process », « santé, action sociale, culturelle et sportive » et « enseignement, formation », les sortants se déclarent moins souvent satisfaits.

(6) Hors créations et reprises d'entreprises.

(7) Par comparaison de l'emploi occupé à la sortie des listes par les sortants pour reprise d'emploi avec ce qu'ils recherchaient.

(8) En détaillant par modalité d'insatisfaction, on constate cependant un effet du sexe et du diplôme : les femmes ont ainsi une probabilité inférieure de se déclarer insatisfaites de leur distance domicile-travail ou de la durée de leur contrat ; les demandeurs d'emploi de niveau de diplôme égal ou supérieur à Bac+2 sont plus souvent que les autres insatisfaits de leur contrat ou de leur distance domicile-travail.

42 % des sortants jugent que leur nouvel emploi ne correspond pas à leur formation initiale, 31 % au métier qu'ils souhaitent exercer et 26 % à leur expérience passée. Au total, 52 % déclarent au moins une de ces inadéquations, mais parmi eux, 35 % sont malgré tout entièrement satisfaits de leur nouvel emploi.

Poursuite de la recherche d'emploi pour 37 % des sortants ayant repris un emploi

En 2016, 37 % des demandeurs d'emploi sortis de catégories A, B, C suite à une reprise d'emploi déclarent avoir malgré tout continué à chercher un emploi après leur sortie. Cette part diminue d'1 point par rapport à 2015, mais se situe 3 points plus haut qu'en 2007.

Les raisons avancées pour expliquer le maintien de la recherche d'emploi sont le type ou la durée du contrat de travail (42 % des enquêtés l'évoquent), le métier ou le secteur de leur nouvel emploi (31 %), le salaire (27 %), le temps de travail (15 %). Les conditions de travail difficiles (6 %), la distance domicile-travail (4 %) ou le fait d'être en période d'essai (2 %) sont nettement moins cités (9).

Le fait de continuer à chercher peut être corrélé à l'accès à un emploi durable. Ainsi, 48 % de ceux qui n'ont pas obtenu d'emploi durable recherchent encore un emploi, contre 31 % de ceux qui en ont déjà un. Cette proportion varie aussi selon le métier recherché : dans les domaines professionnels « artisanat », « police et armée » et « enseignement, formation », la part de sortants continuant à chercher un emploi est inférieure à 26 %, tandis qu'elle s'élève à 40 % ou plus dans les domaines professionnels « agriculture », « industrie de process », « services aux particuliers et aux collectivités » et « communication, information, art et spectacle ». Dans cette dernière catégorie, l'insatisfaction des sortants est notamment corrélée à la durée courte des contrats de travail.

Le lien entre la satisfaction vis-à-vis de l'emploi retrouvé et la poursuite ou non de la recherche d'emploi dépend de plusieurs facteurs. Ainsi, par exemple, 52 % des personnes se déclarant insatisfaites par au moins un aspect de leur emploi décident toutefois d'arrêter leurs recherches. Inversement, 23 % des personnes satisfaites continuent malgré tout de rechercher un autre emploi. Les 77 % restants, qui sont satisfaits et cessent en conséquence leurs recherches d'emploi, représentent 34 % des sortants pour reprise d'emploi.

La probabilité d'être dans cette situation (satisfait et sans recherche d'un autre emploi) est, toutes choses égales par ailleurs, plus élevée pour les moins de 25 ans, les personnes qui étaient indemnisables au titre de l'ARE et celles qui avaient une ancienneté sur les listes d'au moins un an. Les sortants trouvant un emploi dans les domaines professionnels « mécanique, travail des métaux », « ingénieurs et cadres de l'industrie », « informatique et télécommunications » et « administration

Tableau 7
Sorties pour reprise d'emploi par type d'employeur

En %, données brutes en moyenne annuelle

Type d'employeur	2007	2015	2016	Évolution 2007-2016 (en point)	Évolution 2015-2016 (en point)
Une entreprise privée	35	40	43	8	3
Une entreprise d'intérim	17	13	13	-4	0
Un indépendant*	13	10	9	-4	-1
Un particulier.....	6	6	5	-1	-1
Une association	6	7	7	1	0
L'État, une collectivité locale, une entreprise publique	17	17	16	-1	-1
Vous-même	5	6	5	0	-1
Non précisé.....	1	1	1	0	0
Ensemble	100	100	100		

* Artisan/commerçant, profession libérale, exploitant agricole.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

publique, professions juridiques, armée et police » ont également une probabilité plus élevée de remplir ces deux critères, alors qu'elle est plus faible dans les domaines « communication, information, art et spectacle » et « santé, action sociale, culturelle et sportive ». Aucun lien n'apparaît en revanche avec le sexe et le niveau de diplôme.

Enfin, 44 % des personnes continuent à chercher un emploi quand l'emploi retrouvé ne correspond pas à la formation initiale, au métier qu'elles souhaitent exercer ou à leur expérience professionnelle, alors que seules 29 % maintiennent cette recherche lorsque l'adéquation à ces trois critères est respectée.

77 % des reprises d'emploi dans le privé

En 2016, 43 % des sortants pour reprise d'emploi travaillent dans des entreprises privées hors intérim (tableau 7). Cette part est en hausse de 3 points par rapport à 2015 et de 8 points par rapport à 2007. En tenant compte également des emplois trouvés via une entreprise d'intérim (13 %), chez un indépendant (9 %), dans une association (7 %), ou chez un particulier (5 %), le secteur privé au sens large représente 77 % des sorties pour reprise d'emploi en 2016 (tableau 8).

La part des créations ou des reprises d'entreprise est quasi stable depuis 2007 (entre 5 % et 6 %). Lorsqu'on interroge ces sortants sur les raisons de leurs projets, la moitié d'entre eux déclarent qu'ils souhaitent les mettre en place depuis longtemps ; et un tiers d'entre eux les décrivent comme un choix par défaut parce qu'ils ne trouvaient pas d'emploi salarié dans leur secteur ou correspondant à leurs compétences. Ces proportions sont les mêmes qu'en 2015.

Les femmes reprennent plus souvent que les hommes un emploi dans le secteur public (22 % contre 11 % ; tableau 9), une association (10 % contre 5 %) ou chez un particulier (8 % contre 3 %). À l'inverse, les hommes sont plus souvent embauchés par des entreprises d'intérim ou du

Tableau 8

Sorties pour reprise d'emploi par type d'employeur selon les caractéristiques des sortants en 2016

En %, données brutes en moyenne annuelle

	Une entreprise privée	Une entreprise d'intérim	Un indépendant	Un particulier	Une association	L'État, une collectivité locale, une entreprise publique	À son compte	Autre	Ensemble
Ensemble	43	13	9	5	7	16	5	1	100
Sexe									
Homme	45	19	10	3	5	11	6	1	100
Femme	40	7	8	8	10	22	4	1	100
Âge									
Moins de 25 ans	43	17	12	3	6	16	1	2	100
De 25 à 49 ans	43	12	8	5	7	16	7	1	100
50 ans ou plus	40	8	8	10	9	18	6	1	100
Ancienneté en catégories A, B, C									
Moins d'un an	44	13	9	5	7	15	5	1	100
Un an ou plus	41	12	8	5	7	19	6	1	100
Niveau de formation									
CEP-1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	36	17	9	9	8	15	4	2	100
BEP-CAP	38	16	11	7	6	15	5	2	100
Baccalauréat	42	13	10	5	7	17	4	2	100
Bac+2 ou plus	51	8	5	2	7	18	8	0	100
Qualification du métier recherché									
Ouvrier non qualifié	36	24	10	5	6	14	3	1	100
Ouvrier qualifié	38	24	13	4	5	10	6	1	100
Employé non qualifié	40	12	9	6	9	19	3	2	100
Employé qualifié	42	11	9	7	8	18	5	1	100
Technicien, agent de maîtrise	52	9	5	1	7	17	8	1	100
Cadre	62	4	5	0	5	11	12	0	100

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi en 2016 ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Tableau 9

Sorties pour reprise d'emploi par canal de recrutement en 2016

En %, données brutes en moyenne annuelle

	Réseau professionnel et personnel (1)	Candidature spontanée	Pôle emploi (2)	Autres organismes en charge de l'accompagnement (3)	Agence d'intérim	Petites annonces, internet (hors Pôle emploi) (4)	Création d'entreprise	Autre (5)	Ensemble
Ensemble	30	27	11	4	12	10	3	4	100
Sexe									
Homme	31	24	9	4	17	9	3	3	100
Femme	28	30	13	4	6	12	2	4	100
Âge									
Moins de 25 ans	29	27	9	5	16	10	1	4	100
De 25 à 49 ans	29	27	11	4	11	11	4	3	100
50 ans ou plus	34	28	13	4	7	6	3	4	100
Ancienneté en catégories A, B, C									
Moins d'un an	30	27	10	4	12	10	3	4	100
Un an ou plus	29	27	12	4	12	10	3	3	100
Niveau de formation									
CEP - 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	33	25	10	5	14	5	2	5	100
BEP-CAP	30	27	11	4	15	7	3	3	100
Baccalauréat	30	28	12	3	12	10	2	3	100
Bac+2 ou plus	27	26	10	5	8	16	5	3	100
Qualification du métier recherché									
Ouvrier non qualifié	31	22	10	6	22	4	1	3	100
Ouvrier qualifié	29	25	9	3	22	7	3	3	100
Employé non qualifié	31	27	12	5	11	8	2	5	100
Employé qualifié	29	29	12	3	10	10	3	3	100
Technicien, agent de maîtrise	26	26	10	3	9	17	6	3	100
Cadre	30	21	6	9	3	20	7	3	100

(1) Dont école/association d'anciens élèves.

(2) Y compris site Internet, borne interactive et conseiller.

(3) Cabinet de reclassement, mission locale, Apec, Cap emploi, mairie.

(4) Dont concours.

(5) Salon professionnel, association de quartier, formation, autres.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi en 2016 ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

secteur privé hors intérim (64 % contre 47 %) et se mettent davantage à leur compte (6 % contre 4 %). Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans retrouvent plus fréquemment que les autres un emploi *via* des entreprises d'intérim (17 % contre 13 % en moyenne) ou chez des indépendants (12 % contre 9 %). *A contrario*, ils créent moins souvent leur entreprise. Les 50 ans ou plus reprennent, quant à eux, plus souvent un emploi chez un particulier, dans une association ou dans le secteur public (37 % contre 28 % en moyenne). Les demandeurs d'emploi de longue durée sont un peu plus fréquemment que les autres embauchés par le secteur public (19 % contre 15 % plus les autres demandeurs d'emploi). Les moins diplômés sont davantage employés par des entreprises d'intérim, des indépendants ou des particuliers. Inversement, les demandeurs d'emploi les plus diplômés sont davantage tournés vers les entreprises privées (hors intérim) et se mettent plus couramment à leur compte. Enfin, les cadres trouvent majoritairement un emploi dans une entreprise privée hors intérim (62 %) et créent également plus souvent leur propre entreprise (12 %, contre 5 % sur l'ensemble des qualifications).

Des reprises d'emploi concentrées dans cinq domaines professionnels

Les sorties pour reprise d'emploi demeurent concentrées dans un nombre réduit de domaines professionnels : les services aux particuliers et aux collectivités, les transports, le commerce, l'hôtellerie-restauration et l'alimentation, ainsi que la santé et l'action sociale, culturelle et sportive regroupent à eux cinq 59 % des sorties pour reprise d'emploi en 2016 (graphique 2).

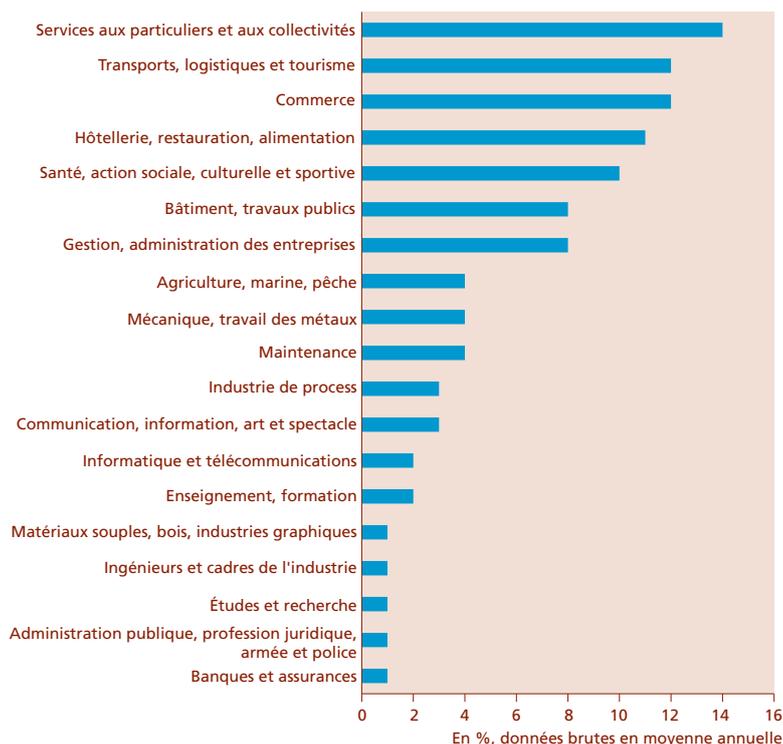
Les réseaux professionnel et personnel restent les principaux canaux d'embauche

En 2016, les relations personnelles ou professionnelles (30 %) et les candidatures spontanées (27 %) restent les deux principaux canaux par lesquels les personnes déclarent avoir trouvé leur emploi (tableau 9). C'était déjà le cas en 2007 mais, depuis, la part des candidatures spontanées progresse nettement (+ 4 points). En 2016, les organismes faisant partie du service public de l'emploi (Pôle emploi et les autres organismes d'accompagnement) ne sont cités que dans 15 % des cas. Le type de contrat est alors plus fréquemment un contrat aidé (24 %, contre 9 % sur l'ensemble des reprises d'emploi), ou encore des vacances et des contrats saisonniers, et moins souvent un CDD ou un CDI.

Les hommes accèdent à l'emploi bien plus souvent que les femmes grâce aux agences d'intérim (*cf. infra*). Inversement, les femmes trouvent davantage leur emploi grâce à des candidatures spontanées (30 % contre 24 % pour les hommes), aux services de Pôle emploi (13 % contre 9 %) et aux petites annonces (12 % contre 9 %). Les canaux de recrutement diffèrent peu en fonction de l'âge.

Graphique 2

Sorties pour reprise d'emploi par domaine professionnel* de l'emploi retrouvé en 2016



* La nomenclature utilisée correspond aux familles professionnelles (FAP) 2009, déclinées en 22 domaines professionnels. Trois domaines professionnels (« artisanat », « politique et religion », « électricité, électronique ») représentent moins de 0,5 % des emplois occupés par les sortants des listes de Pôle emploi en 2016.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi en 2016 ; France métropolitaine.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Les moins de 25 ans sollicitent toutefois plus les agences d'intérim, alors que les seniors recourent davantage à leurs réseaux personnel et professionnel mais moins à Internet et aux petites annonces. Les structures des canaux de recrutement par niveau de formation et par qualification sont assez semblables, avec néanmoins une mobilisation des agences d'intérim plus forte pour les moins qualifiés (et en particulier les ouvriers) et les niveaux de formation plus faibles, et au contraire un accès à l'emploi plus important grâce à Internet et aux petites annonces pour les plus formés et les plus qualifiés.

9 % des sortants ayant repris un emploi ont dû déménager pour exercer cet emploi

En 2016, 9 % des sortants pour reprise d'emploi déclarent avoir été obligés de déménager pour prendre cet emploi (ils étaient 9 % en 2007 et 8 % en 2012). Cette mobilité géographique contrainte est plus fréquente chez les hommes (10 %, contre 8 % pour les femmes), ainsi que chez les plus jeunes (10 % des moins de 25 ans, mais seulement 5 % des 50 ans ou plus). Elle l'est aussi davantage chez les demandeurs d'emploi de moins d'un an d'ancienneté (9 %, contre 7 % pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins un an à Pôle emploi).

Encadré 2 – L'enquête Sortants

Motivation de l'enquête

Du 2^e trimestre 2001 au 4^e trimestre 2016 (1), Pôle emploi et la Dares ont mené chaque trimestre une enquête auprès de demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B et C (encadré 1) afin de mieux connaître leurs motifs réels de sortie et, en cas de reprise d'emploi, la nature de l'emploi retrouvé. En effet, les données administratives issues de la gestion des listes par Pôle emploi, sur lesquelles s'appuie le suivi mensuel des demandeurs d'emploi (statistique mensuelle du marché du travail, STMT), enregistrent les motifs de sortie tels que connus par le conseiller de Pôle emploi. Or certains demandeurs d'emploi ayant repris une activité ne le signalent pas à Pôle emploi, et leur sortie est alors souvent enregistrée administrativement comme due à un défaut d'actualisation de leur situation mensuelle ou à une radiation administrative, en cas de non-présentation à un entretien. En 2016, 47 % des personnes sorties pour défaut d'actualisation et 24 % de celles sorties pour radiation administrative avaient, en fait, repris un emploi. Par ailleurs, en cas de reprise d'emploi, les données administratives ne fournissent aucune information sur les caractéristiques de l'emploi retrouvé.

Méthodologie

L'enquête porte sur les demandeurs d'emploi sortant des catégories A, B, C un mois donné, même pour une courte durée. À leur sortie des catégories A, B, C, certains ne sont plus inscrits à Pôle emploi ; d'autres sont encore inscrits, mais en catégorie D (formation, maladie) ou E (emplois aidés, créateurs d'entreprise). Les changements entre les catégories A, B, C ne sont pas considérés comme des sorties. Le champ de l'enquête ne comprend que les personnes susceptibles d'être sorties pour reprise d'emploi. Sont ainsi interrogées les personnes ayant déclaré avoir repris un emploi et qui sont sorties à la suite d'un défaut d'actualisation ou d'une radiation administrative ou encore celles dont le motif de sortie déclaré est imprécis.

En 2016, environ 7 000 personnes ont été interrogées chaque trimestre en France métropolitaine et 700 dans les Drom. Cette interrogation a eu lieu trois mois après leur sortie : ainsi, les sortants de mars ont été interrogés en juin. Ce bilan de l'année 2016 porte quant à lui sur l'ensemble des quatre vagues d'enquête de 2016, c'est-à-dire les sortants de mars, juin, septembre et décembre 2016. Faute de recul temporel suffisant (2), l'essentiel de la publication concerne la France métropolitaine, mais la situation des Drom fait l'objet de l'encadré 4. La part des sorties pour reprise d'emploi est estimée en France métropolitaine en 2016 avec une précision (à 95 %) de plus ou moins 1,1 point et le taux de sortie pour reprise d'emploi avec une précision de plus ou moins 0,08 point.

Reconstruction des motifs réels et mesure des sorties pour reprise d'emploi

Les motifs réels de sortie (tableau A) sont reconstitués à partir de deux sources : l'enquête Sortants pour les personnes relevant du champ de l'enquête, via une question sur ce qui a occasionné leur sortie et leur situation d'emploi à leur sortie, et la STMT pour les autres.

Tableau A

Définition des motifs réels de sortie

Motif réel	Définition
Reprise d'emploi	Reprise d'emploi
Formation	Entrée en formation
Fin d'activité	Départ en retraite
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	Maladie, invalidité, maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire, service civique
Non-renouvellement volontaire de la demande*	Plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit
Non-renouvellement accidentel de la demande*	Oubli de téléphoner ou ignorance du fait qu'il fallait téléphoner, problème de télé-actualisation
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	Oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription dans les trois mois
Radiation administrative	Radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi
Autre motif de sortie	Décès, prison, déménagement, problème de carte de séjour, refus, autres

* Non suivi d'une réinscription sur les listes de Pôle emploi dans les trois mois.

Sont considérés comme « sortis pour reprise d'emploi » les demandeurs d'emploi qui sont en emploi le mois de leur sortie, après avoir déclaré être sortis soit pour reprise d'emploi, soit pour d'autres motifs (3).

Les sorties pour reprise d'emploi mesurées par l'enquête peuvent ainsi correspondre à des sorties de liste, mais aussi à des bascules vers la catégorie E (contrat aidé ou création d'entreprise). Elles peuvent aussi correspondre à des maintiens en emploi, par exemple dans le cas d'une personne en activité réduite qui cesse de s'actualiser (4).

Inversement, certaines situations de reprise d'emploi ne sont pas mesurées avec cette enquête, car elles ne correspondent pas à des sorties de catégories A, B, C. C'est le cas, par exemple, d'un demandeur d'emploi reprenant un emploi à l'issue de sa formation (sortie de catégorie D, sans passage par la catégorie A) ou d'un demandeur d'emploi en catégorie A passant en activité réduite (catégorie B ou C).

(1) À partir de 2017, l'enquête Sortants devient annuelle.

(2) L'extension de l'enquête Sortants à l'outre-mer date de juin 2011.

(3) Ces motifs sont : « n'est plus indemnisé », « ne cherche plus d'emploi », « a une promesse d'embauche », « ne souhaitait plus être inscrit, découragé », « a oublié de s'actualiser », « pensait être toujours inscrit », « radiation administrative » ou « autre ».

(4) Parmi les sortants pour reprise d'emploi en décembre 2015, 53 % déclarent avoir débuté un emploi le mois de leur sortie et 47 % avant.

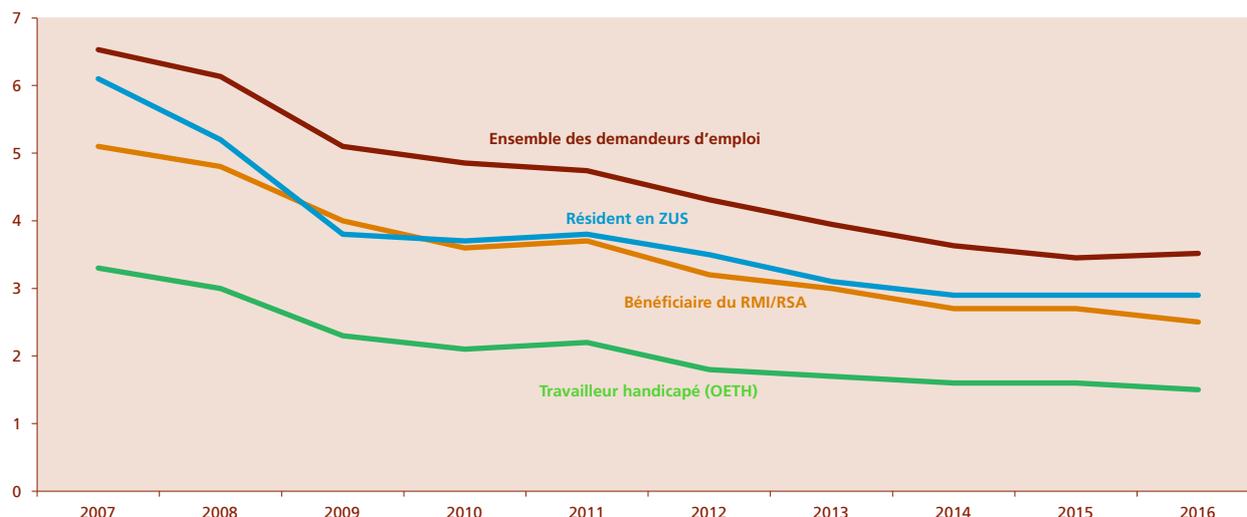
Encadré 3 – Les taux de sortie pour reprise d'emploi de certains publics spécifiques

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) ont des taux de sortie pour reprise d'emploi nettement inférieurs à ceux des autres demandeurs d'emploi (1,5 % en 2016 contre 3,5 % pour l'ensemble des sortants) (graphique A). Les taux de sortie pour reprise d'emploi des résidents en zone urbaine sensible (1) (ZUS) et des bénéficiaires du RSA (respectivement 2,9 % et 2,5 %) sont également, mais dans une moindre mesure, inférieurs à ceux observés pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Alors que le taux de sortie pour reprise d'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi affiche une légère hausse en 2016 par rapport à 2015, celui-ci baisse de 0,2 point pour les bénéficiaires du RSA et de 0,1 point pour les travailleurs handicapés.

Tableau A
Taux de sortie pour reprise d'emploi de certains publics spécifiques

En %, données brutes en moyenne annuelle



Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France métropolitaine.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

(1) Le dispositif des ZUS a été remplacé, le 1^{er} janvier 2015, par celui des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). L'enquête ne disposera cependant pas des informations pour identifier le champ des QPV avant les données de 2017. Dans l'intervalle, les indicateurs sur le champ ZUS sont donc maintenus.

Encadré 4 – Les sorties de catégories A, B, C dans les Drom

En 2016, le taux de sortie des catégories A, B, C tous motifs confondus est plus faible dans les départements et régions d'outre-mer (1) (7,0 % ; tableau A) qu'en France métropolitaine (8,5 %). C'est à La Réunion qu'il est le plus bas (6,2 %) ; viennent ensuite la Guadeloupe (6,5 %) et la Martinique (7,6 %), la Guyane se distinguant par le taux le plus élevé (11,7 %). Cette singularité de la Guyane s'explique par des taux de sortie pour défaut d'actualisation suivis d'une réinscription rapide et pour autres motifs (2) (respectivement 3,1 % et 2,8 %) supérieurs aux autres Drom. Comparativement à 2015, le taux de sortie tous motifs confondus augmente de 0,6 point dans l'ensemble des Drom comme en France métropolitaine, de sorte que l'écart entre les deux se maintient.

Dans chacun des Drom, le taux de sortie pour reprise d'emploi est inférieur à celui de la France métropolitaine. Le taux le plus faible est enregistré en Guadeloupe (1,7 %), le plus élevé en Guyane (2,2 %), la Martinique et La Réunion occupant une situation intermédiaire (2,0 %, soit la moyenne de l'ensemble des Drom). Par rapport à 2015, le taux de sortie pour reprise d'emploi augmente de 0,1 point dans les Drom, comme en France métropolitaine. Sur un an, l'écart entre les différents Drom se réduit (0,7 point en 2015, puis 0,5 point en 2016 ; graphique A).

Le plan « 500 000 formations supplémentaires » se traduit par une hausse du taux de sortie pour formation dans les Drom (de 0,7 % en 2015 à 1,0 % en 2016), une hausse néanmoins plus limitée qu'en France métropolitaine (1,0 % en 2015 puis 1,5 % en 2016). L'augmentation a été particulièrement marquée en Martinique, où ce taux double quasiment en un an, passant de 0,8 % en 2015 à 1,4 % en 2016.

Les sorties pour non-renouvellement accidentel de la demande ou défaut d'actualisation suivi d'une réinscription à Pôle emploi sont plus fréquentes dans les Drom (2,9 %) qu'en métropole (2,0 %).

(1) Le champ de l'enquête ne recouvre que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion.

(2) En 2016, en Guyane, 99 % des autres motifs correspondent à des titres de séjour non valides.

suite de l'encadré 4 page suivante...

Tableau A
Taux de sortie par motif dans les Drom en 2016

En %, données annuelles brutes recalées

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Ensemble des Drom	France métropolitaine
Reprise d'emploi.....	1,7	2,2	2,0	2,0	2,0	3,5
Formation	0,9	0,9	1,4	1,0	1,0	1,5
Fin d'activité.....	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Arrêt recherche emploi temporaire.....	0,2	0,5	0,4	0,3	0,3	0,6
Non-renouvellement volontaire demande*.....	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
Non-renouvellement accidentel demande*.....	1,1	1,3	1,1	0,8	0,9	0,7
Défaut actualisation suivi d'une réinscription.....	1,9	3,1	2,0	1,8	2,0	1,3
Radiation administrative	0,1	0,6	0,2	0,1	0,2	0,2
Autres motifs.....	0,4	2,8	0,2	0,1	0,4	0,3
Ensemble des motifs	6,5	11,7	7,6	6,2	7,0	8,5

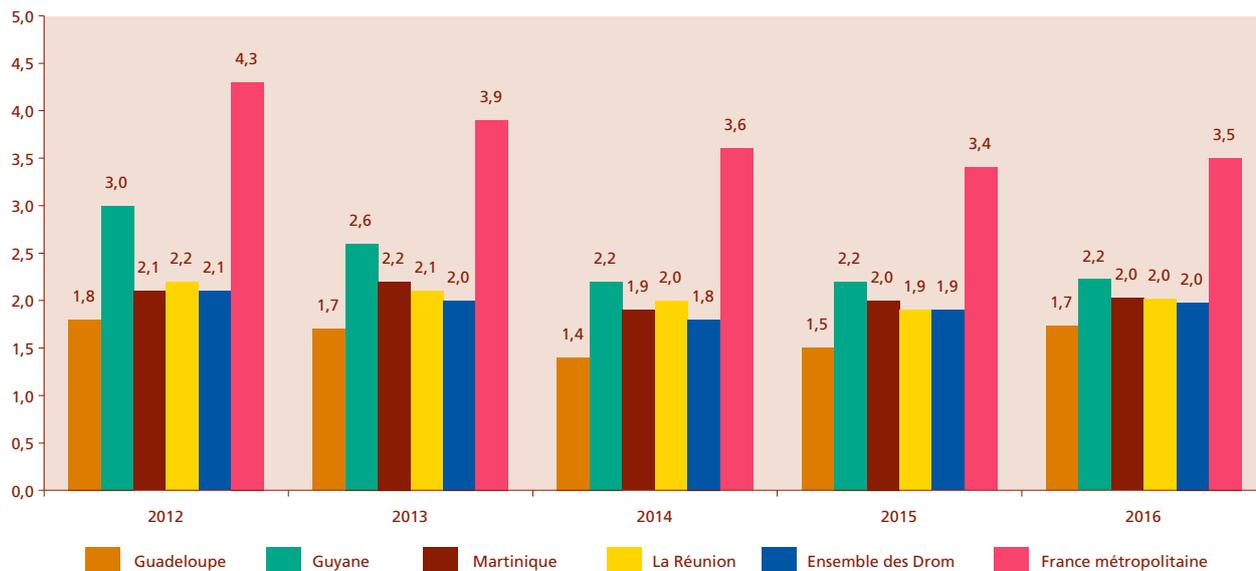
* Non suivi d'une réinscription dans la semaine.

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent en 2016 ; France hors Mayotte.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Graphique A
Taux de sortie pour reprise d'emploi par Drom de 2012 à 2016

En %, données brutes annuelles recalées



Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent ; France hors Mayotte.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

Dans les Drom comme en France métropolitaine, les taux de sortie pour reprise d'emploi dépendent des caractéristiques des demandeurs d'emploi. En 2016, sur l'ensemble des Drom, l'écart de 0,4 point en faveur des hommes (tableau B) est proche de celui de la métropole (0,5 point). Il est toutefois moins marqué en Guyane (0,2 point). Dans tous les Drom, les perspectives de reprises d'emploi des moins de 25 ans sont plus favorables que celles des autres tranches d'âge. Leur taux de sortie pour reprise d'emploi varie néanmoins entre 2,3 % en Guadeloupe et 5,0 % en Martinique, alors qu'ils sont relativement homogènes entre Drom chez les plus âgés. Enfin, l'influence de l'ancienneté d'inscription sur les listes est moins importante dans les Drom qu'en France métropolitaine : si le taux de sortie pour reprise d'emploi varie du simple au double en métropole, comme en Guadeloupe et en Guyane, il est presque identique en Martinique.

suite de l'encadré 4 page suivante...

... suite de l'encadré 4

Tableau B

Taux de sortie pour reprise d'emploi dans les Drom selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi en 2016

En %, données annuelles brutes recalées

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Ensemble des Drom	France métropolitaine
Ensemble	1,7	2,2	2,0	2,0	2,0	3,5
Sexe						
Homme.....	1,9	2,1	2,4	2,2	2,1	3,8
Femme.....	1,5	1,9	2,0	1,8	1,7	3,3
Âge						
Moins de 25 ans.....	2,3	3,6	5,0	2,8	3,0	6,2
De 25 à 49 ans.....	1,9	2,2	2,0	2,1	2,1	3,7
50 ans ou plus.....	0,9	1,0	1,1	1,1	1,0	1,6
Ancienneté en catégories A, B, C						
Moins d'un an.....	2,4	2,7	2,2	2,4	2,4	4,7
Un an ou plus.....	1,1	1,4	2,1	1,6	1,5	2,3

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C à la fin du mois précédent en 2016 ; France hors Mayotte.

Sources : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

En moyenne, en 2015 et 2016, dans les Drom, les contrats menant à une sortie pour reprise d'emploi prennent moins souvent la forme d'un CDI (entre 22 % en Guyane et 27 % en Martinique, contre 34 % en métropole ; tableau C) mais davantage celle de contrats aidés (25 % sur l'ensemble des Drom et jusqu'à 30 % à La Réunion, contre 9 % en France métropolitaine). Par ailleurs, l'intérim est moins répandu en outre-mer (8 % des reprises d'emploi, contre 15 % en métropole). Au total, les reprises d'emploi durables (3) sont plus fréquentes dans les Drom (74 %) qu'en France métropolitaine (66 %).

Enfin, en moyenne sur la période 2015-2016, dans les Drom comme en métropole, en cas de reprise d'emploi durable, 92 % des sortants sont encore en emploi trois mois après leur sortie. Lorsque l'emploi n'est pas durable, dans les Drom, seuls 63 % sont encore en emploi trois mois après la sortie (contre 71 % en métropole).

Tableau C

Sorties pour reprise d'emploi par type de contrat* dans les Drom en 2015-2016

En %, données brutes en moyenne sur 2015-2016

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Ensemble des Drom	France métropolitaine
Emploi durable**	69	64	72	78	74	66
Maintien dans l'emploi à trois mois.....	81	79	81	88	84	85
<i>Dont le même emploi.....</i>	93	90	93	91	92	90
CDI.....	26	22	27	24	25	34
CDD, contrats saisonniers, vacances, autres.....	42	41	40	35	38	36
Intérim.....	7	12	8	7	8	15
À son compte.....	5	3	5	4	4	6
Contrats aidés.....	20	22	20	30	25	9
Ensemble	100	100	100	100	100	100

* La part des types de contrat est estimée avec une précision à 95 % de plus ou moins 5-6 points pour la Guadeloupe, de plus ou moins 4-5 points pour la Martinique, la Guyane et la Réunion, de plus ou moins 2-3 points pour l'ensemble des Drom et de plus ou moins 1 point pour la France métropolitaine.

** CDI, contrats de 6 mois ou plus (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) et mises à son compte.

Champ : demandeurs d'emploi sortis des catégories A, B, C pour reprise d'emploi en 2015 et 2016 ; France hors Mayotte.

Source : Dares-Pôle emploi, enquête Sortants.

(3) Par « emploi durable », on entend un CDI, un contrat d'une durée de plus de six mois (CDD, contrat saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) ou une mise à son propre compte. Cela ne préjuge pas de la durée réelle de la reprise d'emploi.

Pour en savoir plus

- [1] Bagein G., Bernardi V. (2016), « Les sortants des listes de Pôle emploi en 2014. La baisse du taux de sortie pour reprise d'emploi se poursuit », *Dares Résultats* n° 090, décembre.
- [2] De Waroquier de Puel Parlan S., Guillauneuf J., Minni C., Rebière S., Rey M., Roumier B., (2017), « Emploi, chômage, population active en 2016 : accélération de l'emploi et confirmation de la baisse du chômage », *Dares Analyses* n° 045, juillet.
- [3] Minni C. (2015), « Femmes et hommes sur le marché du travail. Les disparités se réduisent mais les emplois occupés restent très différents », *Dares Analyses* n° 017, mars.

Données des graphiques
et tableaux
accessibles au format excel



DARES RÉSULTATS est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : Selma Mahfouz

Rédactrice en chef : Anne Delahaye

Secrétariat de rédaction : Marie Avenel, Hadrien Baer. Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.